Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-085

Avis sur autorisation d'aliéner –
44 avenue Jean Moulin
(Urbanisme)

321

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**18**
Nombre de pouvoirs	**12**
Votants	**30**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025 s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIERE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Jacques ALIM

Pouvoirs
Caroline VABRE donne procuration à Sébastien LEROUX, Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Jean-Michel POISSON, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Mounir CHAKKAR, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

L'OPH Habitat Drouais est propriétaire de la parcelle cadastrée AZ 12, sis 44 avenue Jean Moulin à Dreux.

Par les délibérations n°2024/71 en date du 18 décembre 2024, le Conseil d'Administration de l'OPH Habitat Drouais a déterminé le prix de vente du bien sis 44 avenue Jean Moulin.

L'OPH Habitat Drouais a adressé une demande d'autorisation à la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir. En vertu de l'article L. 443-7 du Code de la construction la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir a sollicité l'avis de la Ville de Dreux par un courrier en date du 30 avril 2025.

Les garanties d'emprunts contractées pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés ne sont plus d'actualité. De ce fait, il convient pour la Ville de Dreux d'émettre un avis à l'autorisation d'aliéner.

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 443-7 et L. 443-11,

Vu la demande d'avis de la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir en date du 30 avril 2025,

Vu l'avis de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Laurent FONTAINE, Carine GENTIL, Sabine FRETEY

- Émet un avis favorable sur le projet de cession du logement sis 44 avenue Jean Moulin,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet avis.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 4 juillet 2025

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Le Maire,
Conseiller régional,

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-085-DE
Date de télétransmission : 04/07/2025
Date de réception préfecture : 04/07/2025